

Communiqué

**L'Agence Marocaine Des Médicaments et Des Produits De Santé
annonce l'enregistrement de 635 dispositifs médicaux.**

20 FEB. 2026

Dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer la sécurité et la performance du secteur des dispositifs médicaux, l'Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de Santé (AMMPS) a approuvé, lors de la réunion de la Commission Nationale Consultative tenue le 12 février 2026, l'enregistrement de 635 nouveaux dispositifs médicaux.

Ces enregistrements sont le résultat d'une évaluation scientifique et technique rigoureuse, conduite conformément aux exigences réglementaires nationales ainsi qu'aux standards internationaux en vigueur. Ce processus garantit la qualité, la sécurité, la performance et la conformité des dispositifs médicaux mis sur le marché national.

Par ailleurs, 454 certificats ont été délivrés, portant notamment sur les autorisations de produits non soumis à l'enregistrement, la mise à jour de données, les transferts de titularité, les renouvellements quinquennaux et l'octroi d'autorisations spécifiques, dans le respect du cadre législatif applicable.

À travers ces actions, l'AMMPS réaffirme son engagement constant en faveur de la protection de la santé publique, du renforcement de la transparence réglementaire et de l'amélioration continue de ses procédures d'évaluation et d'enregistrement. Cette dynamique contribue à consolider la modernisation, la crédibilité et la fiabilité du système national de régulation des dispositifs médicaux.

